



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 3 juillet 2018   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

 TAIENT pr  sents : Madame la conseill  re Janie Vall  e ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Cl  ment Larocque et Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
 - 3.1 S  ance ordinaire du 5 juin 2018;
 - 3.2 S  ance extraordinaire du 20 juin 2018;
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de mai 2018;
 - 4.3 Aide financi  re – Tournoi de balle familiale;
 - 4.4 Travaux prioritaires – Commission des transports de la MRC de Papineau.
5. Travaux publics
 - 5.1 Appui   l'Association des motoneigistes de l'Outaouais;
 - 5.2 Comit   de s  lection – Bassin de journaliers aux travaux publics.
6. Varia
7. P  riode de questions
8. Fermeture de la s  ance

18-07-136

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR **S  ANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 JUILLET 2018**

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent   et garde le varia ouvert.

Adopt  e   l'unanimit  .

18-07-137

POUR ACCEPTER LE PROC  S-VERBAL DE LA S  ANCE ORDINAIRE DU **5 JUIN 2018**

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Cl  ment Larocque

ET R  SOLU QUE ce conseil accepte le proc  s-verbal de la s  ance du 5 juin 2018 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0.

Adopt  e   l'unanimit  .

18-07-138

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-139

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-06 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juin 2018 dressé par la directrice générale, portant le numéro 18-06 totalisant une somme de **110 893,56 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	21 588,98 \$
-	Déboursés par chèque :	39 174,21 \$
-	Déboursés par prélèvement :	11 475,55 \$
-	Salaires :	38 654,82 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-140

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2018

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mai 2018 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-141

AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE BALLE FAMILIAL

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, conseil 6045, organisent un tournoi de balle familial, mixte, du 20 au 22 juillet prochain et demandent une aide financière;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant pour les activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QU'une somme de 300,00 \$ soit remise au Chevaliers de Colomb, conseil 6045 pour l'organisation des activités du Tournoi de balle familiale 2018.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-142

TRAVAUX PRIORITAIRES – COMMISSION DES TRANSPORTS DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre à la Commission de transport de la MRC de Papineau, une liste des travaux qu'elle voudrait voir ajouter à la liste des travaux prioritaires du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le comité de voirie de la Municipalité a soumis la recommandation suivante :

- L'élargissement des accotements le long de la route 309 entre les numéros civiques 482 et 601.

ATTENDU QUE cette priorité a été soumise à chaque renouvellement de priorités de la MRC de Papineau depuis 2014;

ATTENDU QUE cette portion de la route 309 est la seule où l'accotement est pratiquement inexistant;

ATTENDU QUE beaucoup de cyclistes utilisent cette route pour faire le trajet de Gatineau vers Mont-Laurier;

ATTENDU QU'en période hivernale il est pratiquement impossible pour les automobilistes de voir qu'il n'y a aucun accotement;

ATTENDU QUE cette priorité a été sélectionnée en lien avec la sécurité des usagers de route 309;

ATTENDU QUE les services d'urgence sont fréquemment appelés à ces endroits;

ATTENDU QUE la surface de roulement est à quelques centimètres des fossés à bien des endroits et que ceci cause l'affaissement de cette dernière;

ATTENDU QU'il est inconcevable que cette demande reliée à la sécurité des usagers n'ait pas été retenue à la liste des priorités régionales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois demande l'appui de la MRC de Papineau afin de faire de cette demande une priorité régionale auprès du MTMDET;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la direction générale de la MRC de Papineau, au député de la circonscription de Papineau ainsi qu'à la direction régionale du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-143

APPUI À L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE L'OUTAOUAIS (AMO)

ATTENDU QUE l'AMO désire aménager la surface de roulement du pont Nitschkie-Morin afin de faciliter la circulation des motoneiges en période hivernale;

ATTENDU QU'en 2016, par sa résolution 16-09-217, le conseil municipal avait appuyé une demande ayant le même résultat souhaité soit l'aménagement du pont pour la circulation des motoneiges;

ATTENDU QU'une somme de plusieurs milliers de dollars sera investie pour la réfection d'un sentier permettant la circulation des motoneiges du Lac-Sainte-Marie vers Val-des-Bois;

ATTENDU QUE le tourisme hivernal est une priorité pour le développement économique de notre Municipalité;

ATTENDU QUE les motoneigistes représentent la plus importante part de l'achalandage touristique en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la démarche de l'AMO auprès des ministères appropriés et demande à ces derniers de tout mettre en œuvre afin que l'AMO obtienne les autorisations nécessaires pour l'aménagement de la surface de roulement sur le pont Nitschkie-Morin;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la direction générale de la MRC de Papineau, au député de la circonscription de Papineau ainsi qu'à la direction régionale du MTMDET.

Adoptée à l'unanimité.

18-07-144

COMITÉ DE SÉLECTION – JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'un poste de journalier temps plein aux travaux publics est présentement vacant;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste de façon contractuel pour une période d'une année;

ATTENDU QU'il est souvent nécessaire de combler des postes de journalier aux travaux publics de façon temporaire et urgente pour des besoins ponctuels ou pour des absences imprévues;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été affichée sur le site web de la Municipalité ainsi que sur les réseaux sociaux et dans le journal local afin de créer un bassin de candidats préqualifiés;

ATTENDU QUE le bassin de candidats qualifiés sera valide jusqu'au 1^{er} mai 2019;

ATTENDU QUE le comité de sélection des candidats préqualifiés au poste de journalier aux travaux publics sera formé des personnes suivantes :

- Monsieur Clément Larocque, conseiller responsable de la voirie;
- Monsieur Jean Laniel, conseiller responsable de l'administration;
- Madame Anik Morin, directrice générale de la Municipalité;
- Monsieur Pierre Thibault, inspecteur réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité de sélection pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection des candidats pour recommandation au conseil municipal et pour recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un journalier temps plein aux travaux publics pour une période d'une année.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

18-07-145

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 46)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.